

REÇU PRÉFECTURE
- 4 MAI 2026
CONTRÔLE LÉGALITÉ

République Française
Département : TARN
Arrondissement : Albi
TREVIEN - COMMUNE

Séance du vendredi 24 avril 2026

Délibération N° DE_016_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	9	11
Date de la convocation : 17/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
0	0	0
Résultat du vote : ajournée		

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Julien CARIVENC.

Présents : Julien CARIVENC, Christel CASTE, Raymond ANDRES, Annie CALMELS, Pascale CASSELEUX, Roseline CRESTE, Peter MCMASTER, Aurélie LACOSTE, Philippe GAYRARD

Représentés : Christophe CLAUS représenté par Raymond ANDRES, Alain DAVID représenté par Aurélie LACOSTE

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Roseline CRESTE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ABROGATION DELIBERATION 29 AVRIL 1999 - GOUDRONNAGE COURS DE FERME

Monsieur le Maire de Trévien

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22 autorisant le Conseil Municipal à donner au Maire délégation pour certaines décisions énumérées au même article,

Vu la délibération en date du 27 mars 2026 prise en application de l'article L.2122-22 du CGCT et notamment son paragraphe 26 portant délégation au Maire la possibilité de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions

Considérant que la délibération du 29 avril 1999 est obsolète

DECIDE

Article 1 : la délibération du 29 avril 1999 portant sur une subvention d'aide au goudronnage des fermes de cours est abrogée.

Article 2 : la présente décision sera affichée en mairie et sera inscrite au registre des décisions du Maire, fera l'objet d'un compte-rendu oral lors de la prochaine séance du Conseil municipal et sera consignée au registre des préemptions.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Julien CARIVENC
Président de séance



Roseline CRESTE
Secrétaire de séance

